

Etude Cadremploi

60% des cadres n'ont pas eu le droit d'aménager leur temps de travail pendant les grèves

Depuis le 3 avril, les syndicats de la SNCF ont commencé une grève perlée. Cadremploi a souhaité mesurer l'impact de cette grève sur l'organisation du travail des cadres. Quel impact a-t-elle sur le temps de trajet? Les cadres privilégient-ils le télétravail, si leur entreprise le permet? Cadremploi répond notamment à ces questions dans sa dernière étude sur les cadres usagers des transports en commun.

Grève des transports : des trajets perturbés mais un impact limité

Malgré la grève, plus de 8 cadres sur 10 se sont rendus sur leur lieu de travail. Les Franciliens sont particulièrement concernés par ces perturbations : sur les 70% de sondés déclarant rencontrer des difficultés dans les transports, on compte 79% de Franciliens et, sans surprise, 95 % des usagers du train.

Principale conséquence de la grève : des journées de travail écourtées

Si la grande majorité des cadres interrogés s'est bien déplacée vers son lieu de travail, c'est sur les horaires que s'observent les conséquences du mouvement social. Parmi ceux qui ont pu atteindre la porte de leur entreprise : seule la moitié (51%) était à l'heure ! Les retardataires se comptent parmi les Franciliens (56%) et les dirigeants (60%).

Quant à partir plus tôt le soir pour anticiper les difficultés de déplacement, la moitié des répondants l'a fait (49%).

Les PME/TPE moins conciliantes pour aménager le travail des cadres

La majorité des cadres interrogés (60%) déclare ne pas avoir eu droit à un aménagement de leur temps de travail en raison des grèves. Dans le détail, on observe que les grandes entreprises semblent plus conciliantes (46% des répondants ayant bénéficié d'un tel aménagement sont cadres de grandes entreprises), et que les Franciliens se sont vu accordés plus de souplesse (46%)

De la même manière, le recours au télétravail n'a pas non plus été accordé par la plupart des entreprises auxquelles appartiennent les sondés. Si 34% des cadres interrogés y ont recours de manière habituelle, ils ne sont que 25% à s'être vu accordé, dans le cadre de la grève, une autorisation exceptionnelle de travailler depuis chez eux! Là-encore, les TPE et PME se révèlent plus strictes : 80 % des répondants issus d'entreprises de ces tailles n'ont pas eu d'autorisation exceptionnelle de télétravail du fait de la grève.

**Etude disponible pour la presse
sur demande auprès de l'agence Wellcom
Camille Ruols et Edwin Robert**
camille.ruols@wellcom.fr ; edwin@robert@wellcom

**Méthodologie : 1002 répondants, réponses recueillies du 9 au 10 Avril 2018 auprès d'un questionnaire administré sur Cadremploi.*

A propos de Cadremploi :

Cadremploi est le 1^{er} site emploi privé pour les cadres en France. Véritable média de recrutement, Cadremploi met tous les moyens en œuvre pour répondre aux attentes des cadres en leur offrant les services clés d'une recherche d'emploi réussie : consultation d'[offres d'emploi](#), dépôt de CV, alertes email, actualités et conseils (newsletter hebdomadaire, conseils carrières sur les CV, [lettre de motivation](#), [entretiens d'embauche](#), droit du travail ...).

En 2017, Cadremploi c'est plus de 40 millions de visites (source : Xiti) et 166 000 offres d'emploi diffusées soit une croissance de +16% vs 2016.

Site : www.cadremploi.fr

Twitter : <http://twitter.com/cadremploi>

Facebook : <http://www.facebook.com/Cadremploi>

Relations medias :

Agence Wellcom

Camille Ruols / Edwin Robert

camille.ruols@wellcom.fr / edwin.robert@wellcom.fr

01 46 34 60 60

<https://wellcom.fr/presse/cadremploi/>